

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 octobre 2025

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 5 Présents : 21 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 13.10.2025 <u>Date d'affichage</u> 13/10/2025	PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Serge BEAREZ, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Séverine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Mélanie DELANNOIS, Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN, Brigitte WANMBRE ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : Bertrand RADIGOIS ONT DONNÉ PROCURATION : Bernadette DEHAENE à Catherine KOPEC, Martine DELZENNE à Frédérique FERREIRA, Eric EGO à Pascal ROUSSEAU, Quentin BERNARD à Bernard DELEMER, Audrey VERHAEGHE à Carole HURIAU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

Délibération n° 92/2025/LM/ND

Objet : Subvention à l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP)

Notice explicative

L'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers a adressé un courrier, en date du 1^{er} septembre 2025, sollicitant une subvention afin de soutenir ses activités et projets pour les années à venir. Dans ce courrier, l'association précise que l'objectif de cette demande est :

- D'assurer une formation de qualité, à la fois théorique et pratique,
- De renouveler et moderniser le matériel utilisé lors des séances de formation,
- D'offrir aux jeunes un cadre sécurisé et motivant, propice à leur développement personnel,
- De favoriser l'engagement citoyen et l'esprit de solidarité, valeurs fondamentales du corps des sapeurs-pompiers.

L'action de cette association s'inscrit pleinement dans les priorités de la collectivité en matière de soutien à la jeunesse, à la sécurité civile et à la promotion des valeurs républicaines. Elle contribue à former les citoyens de demain, tout en sensibilisant les jeunes aux enjeux de la protection des personnes et des biens.

Aussi, il est proposé, à l'assemblée délibérante, d'autoriser le versement d'une subvention de 150€ au profit de L'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers et d'inscrire la dépense sur le chapitre et la nature correspondant au budget 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers en date du 1^{er} septembre 2025 ;

Vu l'avis de la commission finances et administration générale réunie en date du 20 octobre 2025 ;

Considérant que l'action de cette association s'inscrit pleinement dans les priorités de la collectivité en matière de soutien à la jeunesse, à la sécurité civile et à la promotion des valeurs républicaines ;

Considérant la volonté de la commune de Marchiennes de soutenir l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers, il est proposé, dans le cadre du budget primitif (BP) 2025, l'attribution de la subvention pour un montant de 150€, pour participer aux dépenses de l'association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'autoriser le versement de la subvention de 150€ à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers ;

Article 2 : d'inscrire la dépense sur le chapitre et la nature correspondant au budget 2025 ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces y afférentes ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 26 voix Contre : 0 voix

Unanimité ☒

Abstention : 0 voix

Majorité ☐

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ

